



Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

1. La quarante-quatrième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration s'est tenue à Genève du 13 au 15 mai 2026 sous la présidence du D^r Aspect J.V. Maunganidze (Zimbabwe).¹ Le Président a exprimé l'espoir que les discussions menées au cours de la réunion se dérouleraient dans un esprit d'ouverture, de respect mutuel et d'engagement partagé en vue d'œuvrer au renforcement de l'Organisation.
2. Dans son allocution liminaire, le Directeur général a commencé par faire le point sur l'épidémie d'hantavirus survenue à bord du navire de croisière MV Hondius. Il a remercié l'Espagne d'avoir facilité le débarquement et le rapatriement des passagères et passagers à Tenerife, et a également remercié l'Afrique du Sud, Cabo Verde, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que l'Union européenne d'avoir appuyé divers aspects de la riposte. L'OMS a recommandé que l'ensemble des passagères, passagers et membres d'équipage rapatriés fassent l'objet d'un suivi dans une structure de quarantaine ou à domicile jusqu'au 21 juin 2026, et que toute personne présentant des symptômes soit isolée et traitée immédiatement. Il a par ailleurs salué les efforts considérables déployés par le personnel de l'Organisation et les partenaires externes.
3. Le Directeur général a fait remarquer que, même si les points à l'ordre du jour du Comité pouvaient sembler très éloignés de la riposte face à une épidémie à bord d'un navire de croisière, les travaux de celui-ci en matière de suivi et de gestion du budget programme, des finances et des ressources humaines de l'OMS constituaient le fondement des activités techniques et opérationnelles de l'Organisation.
4. Les travaux approfondis menés par l'Organisation au cours des derniers mois en matière de définition des priorités et de réalignement sont arrivés à bon terme, et ses programmes sont désormais entièrement alignés sur les priorités des États Membres. La situation financière s'est stabilisée, l'exercice en cours étant financé à hauteur de 90 %, même si la mobilisation des 10 % restants ne sera pas aisée dans un contexte financier marqué par l'incertitude. L'affectation des contributions volontaires a engendré des poches de sous-financement persistantes dans plusieurs domaines d'activité de l'Organisation. À terme, l'OMS pourra fonctionner à effectifs réduits grâce au jeu naturel des départs. Les deux premières augmentations des contributions fixées ont contribué à amortir l'impact des coupes budgétaires, témoignant de la bonne orientation prise par

¹ La liste des participants et participantes est disponible dans le document EBPBAC44/DIV./1.

l'OMS. Les États Membres doivent honorer l'engagement qu'ils ont pris de porter les contributions fixées à 50 % du budget de base d'ici à 2031.

5. L'Organisation est résolue à assurer la transparence et la responsabilisation, et les différents portails de son site Web sont conçus pour fournir des données en temps réel et accroître la transparence. Les efforts se poursuivront pour permettre à l'OMS de se concentrer sur son mandat de base et ses avantages comparatifs, en modernisant ses méthodes de travail, notamment par le recours à l'intelligence artificielle, tout en se désengageant des activités que d'autres accomplissent mieux.

6. Le Directeur général a remercié les États Membres pour leur engagement et leur soutien constants, qui sont essentiels à la réalisation de l'objectif de l'Organisation : garantir à toutes et tous le niveau de santé et de bien-être le plus élevé possible.

7. Le Comité a adopté son ordre du jour² en supprimant les points suivants : 3.4 Dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés ; 3.5 Contributions des nouveaux Membres et Membres associés ; 3.6 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière ; 4.5 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel ; 4.6 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière ; et au point 4.4, le premier élément sur les propositions relatives à l'hébergement de partenariats formels par l'OMS.

8. En ce qui concerne ses méthodes de travail, le Comité a demandé que les temps de parole soient prolongés lorsque des points portant sur des sujets essentiels étaient regroupés pour être examinés. Il est convenu que dans de telles circonstances, le temps de parole des États Membres serait porté à trois minutes, et à quatre minutes pour les déclarations de groupe. Tout en reconnaissant les contraintes auxquelles étaient soumis le Secrétariat, le Comité s'est dit préoccupé par la remise tardive de certains documents et a demandé qu'une solution soit trouvée d'urgence pour garantir leur publication en temps utile.

Point 2 de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité pour information ou suite à donner

2.1 Rapport annuel du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (Document EBPBAC44/2)

9. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a présenté le rapport de ce dernier, en mettant en exergue les principales recommandations et observations y figurant.

10. Le Comité du programme, du budget et de l'administration a remercié le Comité consultatif pour son rapport et s'est félicité de ses travaux et de ses recommandations, qui contribueraient à renforcer la transparence et la responsabilisation.

11. Le Comité s'est dit préoccupé par les retards pris dans la mise en œuvre du Système de gestion opérationnelle et au sujet des nouvelles Normes comptables internationales du secteur public, ainsi par les risques liés à l'établissement des états financiers pour 2026. Il a donc demandé au Secrétariat de mettre en place des mesures d'atténuation pour traiter ces questions.

² Document EBPBAC44/1.

12. En réponse à ces observations, le Secrétariat a évoqué les difficultés rencontrées lors du déploiement du système multiplateforme et a confirmé que des mesures de réduction des risques avaient été prises au cours du projet, conformément aux recommandations du Comité consultatif. Il a assuré au Comité que le respect des nouvelles Normes comptables internationales du secteur public demeurerait un aspect prioritaire de la mise en œuvre du Système de gestion opérationnelle.

13. Le Comité a félicité le Secrétariat des progrès accomplis pour prévenir l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et pour combattre ces phénomènes, et a noté en particulier le rôle de chef de file reconnu à l'OMS dans ce domaine au sein du système des Nations Unies.

14. Le Comité s'est dit préoccupé par le déficit de financement qui subsistait et par les décalages persistants entre les résultats et les bureaux principaux. Il a demandé que les fonctions de responsabilisation et de contrôle continuent d'être adéquatement soutenues dans le cadre du processus de restructuration et de réalignement.

15. En ce qui concerne les évaluations, le Comité a noté que le Secrétariat devait prêter attention à l'écart entre les taux de mise en œuvre des recommandations formulées par le Bureau de l'évaluation. Le Secrétariat a réaffirmé qu'il s'engageait à prendre des mesures supplémentaires et à apporter des améliorations en la matière, tout en soulignant qu'il avait été confronté à une situation exceptionnelle en matière de dotation en personnel en 2025.

16. Enfin, le Secrétariat a fait le point sur l'avancement du recrutement aux postes actuellement vacants dans le domaine de la responsabilisation. Il a assuré au Comité que des mesures étaient prises pour pourvoir les postes clés et que des mesures provisoires étaient en place.

Le Comité a pris note du rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Il a en outre proposé au Secrétariat, à titre indicatif pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants, de continuer d'appliquer les recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif et, en particulier, de mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour garantir le déploiement des fonctionnalités nécessaires du Système de gestion opérationnelle, afin que les états financiers pour 2026 puissent être établis en temps voulu.

2.2 Mesures prises par l'OMS pour donner suite aux plans d'action à l'échelle du système des Nations Unies

- **Progrès accomplis dans la réalisation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes**
(Document EBPBAC44/3)

2.3 Rapport annuel sur la conformité, la gestion des risques et l'éthique (Document EBPBAC44/4)

2.4 Rapports du Corps commun d'inspection (Document EBPBAC44/5)

17. Le Vice-Président du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies (CCI) et le Secrétariat ont présenté les documents respectifs. Le premier a noté avec satisfaction les mesures prises par l'OMS pour donner suite à plusieurs recommandations.

18. Le Comité s'est félicité des documents fournis. En ce qui concerne le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (ONU-SWAP), il a noté avec satisfaction le niveau élevé d'engagement, les bons résultats obtenus dans des domaines clés et les progrès réalisés, même dans le contexte difficile du réalignement. Il s'est félicité des efforts déployés pour faire évoluer la culture institutionnelle et des progrès accomplis pour prévenir l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et pour combattre ces phénomènes. Il s'est toutefois dit préoccupé par certains indicateurs de performance et a appelé à intensifier les efforts pour continuer à améliorer la situation.

19. Le Comité s'est félicité de la fusion harmonieuse des fonctions de gestion des risques, d'éthique et de diligence raisonnable au sein d'un nouveau département pleinement opérationnel et a pris note de la forte mobilisation en faveur d'orientations et de conseils sur les questions d'éthique. Il a salué la mise en œuvre de la stratégie de gestion globale des risques et du cadre de propension au risque. Celles-ci revêtent une importance particulière compte tenu du contexte actuel, qui exige une analyse minutieuse des risques. Le Comité a pris note de la reprise de la collaboration avec les centres collaborateurs de l'OMS au moyen de procédures simplifiées. Le Comité a indiqué que les politiques visant à prévenir les représailles étaient solides, mais a demandé un suivi rigoureux et un meilleur accès des membres du personnel aux moyens de prévention.

20. En ce qui concerne les recommandations du CCI, le Comité s'est félicité du taux de mise en œuvre élevé et des suites rapides données par le Secrétariat, qui ont rassuré les États Membres. Il a salué la maturité de la gestion des risques, dont la pratique devrait être intégrée dans les activités régulières liées à l'établissement du budget et à la planification à tous les niveaux. Les cadres de responsabilisation devraient être davantage mis en œuvre.

21. En réponse à une question sur les obstacles entravant le plein respect des critères ONU-SWAP, le Secrétariat a noté que certains correspondent à de nouveaux indicateurs, tandis que dans d'autres cas, le processus de réalignement de l'Organisation a entraîné des retards au niveau de certaines activités. Des enseignements sont tirés d'autres entités des Nations Unies et des discussions sont en cours dans l'ensemble de l'Organisation concernant la voie à suivre.

22. Le Secrétariat a salué le soutien du Comité à ses activités en matière de conformité, de gestion des risques et d'éthique, ainsi que le ferme engagement de l'ensemble du personnel. En réponse à une question, le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a expliqué que le transfert de l'unité chargée de la conformité répond pleinement à la demande de ce Comité.

23. Les unités chargées du contrôle et de l'éthique travaillent en étroite collaboration afin de répondre aux demandes de protection contre les représailles rapidement et dans le respect absolu de la confidentialité.

24. Le Secrétariat apprécie sa coopération avec le CCI ainsi que la reconnaissance des taux de mise en œuvre de l'OMS. En réponse aux questions reçues, le Secrétariat a évoqué la plateforme numérique du budget programme sur le site Web de l'OMS, sur laquelle sont disponibles les informations complètes sur les coûts pour chaque produit, qui n'ont pas nécessairement été prises en compte dans le rapport.

Le Comité a pris note des rapports ; il a en outre proposé au Secrétariat, à titre indicatif pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants, de continuer de s'attacher à :

a) progresser plus rapidement en matière de conformité au cadre ONU-SWAP 3.0, notamment en ce qui concerne le respect des exigences renforcées, le renforcement de

la culture institutionnelle et les investissements consacrés au renforcement soutenu des capacités ;

b) faire progresser la parité des genres, en mettant l'accent sur la représentation paritaire des femmes, sur une meilleure gestion de la performance et sur une culture institutionnelle plus inclusive ;

c) améliorer la responsabilisation en renforçant le suivi des résultats en matière d'égalité des sexes et d'avancement des femmes ;

d) renforcer la protection contre les représailles en améliorant la confiance et l'accessibilité des mécanismes confidentiels existants, en coordination avec les autres fonctions concernées au sein de l'OMS, et en continuant à promouvoir la responsabilisation et l'intégrité dans l'ensemble de l'Organisation, y compris par la formation ;

e) faire progresser le cadre de gestion des risques de l'OMS, y compris en ce qui concerne l'application de la propension au risque aux trois niveaux de l'Organisation, et l'intégrer davantage à la planification opérationnelle et aux systèmes de gestion ;

f) s'attaquer aux risques émergents ayant une incidence sur les priorités stratégiques de l'OMS et les passer en revue afin de protéger l'OMS et les communautés au service desquelles elle œuvre, et continuer à surveiller l'efficacité des mesures d'atténuation des risques ; et

g) examiner les recommandations formulées dans les rapports du Corps commun d'inspection et les mettre en œuvre, selon qu'il conviendra, et en particulier poursuivre les efforts visant à améliorer la transparence du budget programme.

Point 4 de l'ordre du jour. Questions soumises au Conseil exécutif pour examen et/ou sur lesquelles le Comité est invité à formuler des recommandations

4.1. Rapport du Bureau du Conseil exécutif sur les futures modalités du projet pilote de réforme de la gouvernance (documents EB159/4, EB159/4 Add.1 et EB159/4 Add.2)

25. Le Comité a exprimé son appui au projet pilote de réforme de la gouvernance et a salué les indicateurs visant à évaluer les mesures mises à l'essai ; le calendrier actualisé pour proposer des résolutions et décisions de l'Assemblée de la Santé ; ainsi que le modèle et la liste de contrôle actualisés pour les États Membres préparant des résolutions et des décisions de l'Assemblée de la Santé. Le Comité est convenu que le processus doit conserver suffisamment de souplesse quant au calendrier pour permettre aux États Membres de soulever des questions urgentes ou nécessitant une attention particulière, le cas échéant. Il a noté que les mesures pilotes proposées devraient aider les États Membres disposant de ressources humaines et financières plus limitées à participer de manière effective et équitable au processus décisionnel de l'Organisation, et non les placer en situation de désavantage. Une évaluation des mesures pilotes devrait orienter les améliorations futures.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport et d'examiner le projet de décision figurant dans le document EB159/4 Add.1.

4.2. Évaluation : rapport annuel (document EB159/5)

26. Le Comité a salué le rapport ainsi que le renforcement de la fonction d'évaluation aux trois niveaux de l'Organisation. Il a noté les progrès accomplis en termes de taux d'achèvement et de qualité de l'évaluation, toutefois, il aurait apprécié une plus grande clarté en ce qui concerne la manière dont les conclusions des évaluations ont influencé les décisions d'allocation des ressources et se sont traduites en améliorations opérationnelles. Le Comité s'est dit inquiet de ce que quelques réponses de l'administration seulement aient été élaborées dans le délai de 60 jours. Il a également réitéré l'importance, dans un contexte d'austérité financière, de disposer de fonds durables, souples et prévisibles. Il a par ailleurs exprimé une nouvelle fois son soutien à la politique d'évaluation révisée adoptée par le Conseil exécutif en mai 2025, et a souligné l'importance du maintien de l'impartialité et de l'indépendance du Bureau de l'évaluation ainsi que des efforts visant à renforcer les capacités d'évaluation au niveau régional et national.

27. En réponse aux observations et aux questions formulées, le Secrétariat a indiqué qu'il rendrait compte des indicateurs clés de performance figurant dans l'annexe au document EB159/5. En termes d'optimisation des ressources, le Bureau de l'évaluation se penche sur le concept de l'OMS en tant qu'organisation en apprentissage permanent ; à cette fin, elle a mis en place des mécanismes visant à évaluer comment l'OMS tire les leçons des évaluations et les applique. Malgré les contraintes financières actuelles, le Bureau de l'évaluation travaille d'arrache-pied pour exécuter le plan de travail approuvé par le Conseil exécutif en février 2026.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport. Il a en outre fait les propositions suivantes, pour orienter le Secrétariat dans l'exécution des mandats existants et dans le but d'améliorer le lien entre les résultats d'évaluation et les améliorations opérationnelles, programmatiques et institutionnelles concrètes :

a) prendre des mesures concrètes en vue d'améliorer la dotation en ressources adéquates, prévisibles et durables pour les évaluations ; et

b) renforcer les capacités de la fonction d'évaluation au niveau régional et national, ainsi que de suivi des progrès de mise en œuvre des recommandations issues des évaluations.

4.3 Déclaration du représentant ou de la représentante des associations du personnel de l'OMS (Document EB159/INF./1)

28. Une représentante s'exprimant au nom des associations du personnel de l'OMS, du CIRC, de l'OPS et de l'ONUSIDA a remercié la direction de l'OMS pour sa collaboration avec les associations du personnel durant l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire récente de l'OMS. Elle a salué l'ouverture dont a fait preuve le Directeur général, se tenant prêt à discuter des préoccupations du personnel. À l'avenir, il sera important de maintenir ce niveau de collaboration entre le personnel et la direction.

29. La représentante des associations du personnel a exprimé son inquiétude quant au fait que l'augmentation de la charge de travail, ainsi que l'incertitude liée aux contrats, pesaient sur de nombreux membres du personnel et avaient un impact cumulatif sur le bien-être et la santé mentale du personnel. Elle a par ailleurs souligné l'importance de garantir un financement plus souple et durable pour faire face aux problèmes sous-jacents.

30. Le Comité a remercié la représentante des associations du personnel de sa déclaration et a exprimé sa profonde reconnaissance pour le dévouement dont a fait preuve le personnel dans les circonstances actuelles difficiles. Il a également souligné l'importance de veiller à une communication claire et à des attentes réalistes, tant de la part du Secrétariat que des États Membres.

31. Le Comité a par ailleurs appelé à ce que le processus de réalignement ne compromette pas les capacités techniques au niveau des pays, en particulier lors de situations d'urgence. Le Secrétariat a confirmé que cela avait constitué un principe directeur du processus de réalignement et qu'il poursuivrait ses efforts en vue de renforcer les bureaux de pays.

32. La représentante des associations du personnel a remercié le Comité pour son témoignage de soutien à l'égard du personnel et sa reconnaissance des efforts déployés par le personnel au cours de cette période difficile.

33. Le Comité a noté avec satisfaction le dialogue constructif entre les associations du personnel et la direction et a appelé de ses vœux la poursuite de ce dialogue. À cet égard, le Secrétariat a remercié les associations du personnel pour leur engagement continu et a rappelé qu'elles avaient participé à chaque étape du processus de définition des priorités et de réalignement. Le Secrétariat a également confirmé que ce dialogue constructif se poursuivra à l'avenir, comme en témoignent la collaboration régulière au niveau de la haute direction et les récentes consultations concernant la définition des priorités d'apprentissage du personnel pour la période 2026-2027. Le bien-être du personnel demeure une priorité, et le Secrétariat continuera donc à travailler sur des mesures de soutien psychosocial au personnel, notamment dans le cadre d'initiatives fondées sur l'intelligence artificielle destinées à réduire la pression liée à la charge de travail.

34. Au nom du Comité, le Président a remercié tous les membres du personnel pour leur travail.

4.4 Partenariats hébergés

- **Rapport sur les partenariats hébergés** (Document EB159/6)
- **Examen des partenariats hébergés** (Document EB159/7)

35. Le Comité a salué les rapports et a souligné la valeur ajoutée des partenariats hébergés. Il a noté avec satisfaction que les dépenses engagées ont été entièrement recouvrées en 2025.

36. Le Comité a insisté sur le fait que les travaux menés dans le cadre des partenariats hébergés devraient être alignés sur le mandat de l'OMS et renforcer l'impact au niveau des pays. Il a en outre souligné l'importance d'optimiser les effets de synergie et de renforcer la coordination, la transparence et la responsabilisation.

Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note des rapports.

Point 5 de l'ordre du jour. Adoption du rapport et clôture de la réunion

37. Le Comité a adopté son rapport.